

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

B. P. 3243, Addis Ababa, Ethiopie Tel.: (251-11) 551 38 22 Télécopie: (251-11) 519321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
906^{EME} RÉUNION

30 JANVIER 2020
ADDIS ABÉBA

PSC/PR/COMM.(CMVI)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 906^{ème} réunion, tenue le 30 janvier 2020, a suivi l'allocution faite par la Commissaire aux Affaires politiques de l'UA, l'Ambassadrice Minata Soumate et les déclarations faites par le Sous-Secrétaire aux Affaires étrangères de la République du Soudan, Dr Alsiddig Abdalaziz, le Représentant spécial du Président de la Commission de l'UA au Soudan, l'Ambassadeur Mohamed Belaiche, et l'Envoyé spécial des États-Unis d'Amérique pour le Soudan, l'Ambassadeur Donald Booth, sur la situation au Soudan.

Le Conseil de paix et de sécurité,

Réaffirmant la solidarité de l'Union africaine avec le peuple et le Gouvernement de transition du Soudan dans leur aspiration à un ordre constitutionnel pouvant favoriser de qui leur permettra de faire des progrès dans leurs efforts dans la transformation démocratique du pays;

Réaffirmant également son respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale du Soudan, ainsi que son soutien au processus de transformation démocratique au Soudan;

Rappelant sa 884^{ème} réunion du 10 octobre 2019, pour organiser une réunion spéciale afin d'étudier, avec les partenaires internationaux, les voies et moyens d'aider le processus de levée des sanctions économiques, y compris la libération des avoirs soudanais gelés dans certains pays, ainsi que la radiation de la République du Soudan de la liste américaine des États parrains du terrorisme;

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité:

1. **Félicite, une fois encore**, le Conseil souverain de Transition et le Gouvernement de Transition du Soudan pour leur coopération, leur détermination et leurs engagements coordonnés en vue de relever les multiples défis auxquels le pays est confronté; À cet égard, **appelle** toutes les parties prenantes soudanaises à maintenir l'élan dont elles ont fait preuve à ce jour, en particulier une coordination et une coopération solides entre les autorités de transition, ce qui ainsi rétablira la confiance du peuple soudanais en ses institutions nationales;

2. **Appelle** le Gouvernement du Soudan à respecter les délais énoncés dans la Déclaration constitutionnelle et à mettre en œuvre les aspects prioritaires du processus de paix, en particulier la nomination de gouverneurs civils auprès des États, ainsi que la création du Conseil législatif soudanais, en vue de répondre aux attentes de la population soudanaise, pour parvenir à un leadership civil dans le pays ; par ailleurs, **demande** au Gouvernement du Soudan de finaliser d'urgence les nominations au sein du pouvoir judiciaire et de poursuivre les préparatifs nécessaires pour les élections générales, qui se tiendront à la fin de la période de Transition;

3. **Se félicite** du rapprochement diplomatique entre les gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Soudan, y compris les récentes annonces d'échanges d'Ambassadeurs par les deux pays, pour la première fois depuis 23 ans; à cet égard, **se félicite également** de l'engagement pris par les États-Unis d'Amérique de continuer à apporter une assistance financière pour le redressement et le développement du Soudan et **se félicite en outre** de la décision du Département d'État des États-Unis de rayer le Soudan de sa liste de gouvernements qui se livrent à des ou tolèrent les violations continues de la liberté de religion.

4. **Prend note avec satisfaction** des efforts déployés par le Gouvernement du Soudan pour prendre le contrôle de la gestion des avoirs, des sociétés et des entités publics précédemment détenus illégalement par le Gouvernement précédent et **exhorte fermement** le Gouvernement du Soudan à transformer ces avoirs, sociétés et entités publics et à les placer sous contrôle civil.

5. **Note avec préoccupation** que le maintien de l'inscription du Soudan sur la liste américaine des États parrainant le terrorisme, tel que noté par la Réunion de haut niveau sur le Soudan tenue en marge de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, le 27 septembre 2019, et la 884^{ème} réunion du CPS tenue le 10 octobre 2019, continue d'affecter négativement la transition politique, économique et sécuritaire du Soudan, **encourage** le Gouvernement du Soudan, conjointement avec les États-Unis d'Amérique, à répondre d'urgence aux questions qui ont conduit le pays à être désigné comme État parrain du terrorisme, **se félicite** des assurances données par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, selon lesquelles d'intenses efforts continuent d'être déployés par les deux parties pour régler cette question;

6. **Se félicite** de l'engagement exprimé par le Gouvernement du Soudan d'indemniser les familles des victimes d'attentats terroristes suite au bombardement des Ambassades des États-Unis d'Amérique au Kenya et en Tanzanie en 1998 et du porte-avions USS Cole en 2000, dans le cadre des efforts de radiation du Soudan en tant que parrain d'État du terrorisme;

7. **Se félicite également** de la confirmation par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique que le Gouvernement du Soudan n'est plus soumis à des sanctions économiques ou commerciales et que, par conséquent, aucun gouvernement ou entreprise faisant commerce avec ou au Soudan ne serait passible de sanctions en vertu des lois américaines, et dès lors **voudrait encourager** les gouvernements et les entreprises, qui souhaitent le faire, à investir au Soudan, afin d'aider le pays à relancer son économie, **appelle en outre** les banques et les institutions financières internationales à commencer leurs opérations au Soudan et à faciliter les transferts financiers internationaux, afin que la diaspora soudanaise puisse contribuer au redressement et à la reconstruction de leur pays ;

8. **Note avec préoccupation** que les progrès considérables accomplis au Soudan risquent d'être compromis si les conditions de vie quotidienne des Soudanais ne sont pas améliorées; À cet égard, **exhorte** le Soudan et les institutions financières internationales à intensifier leurs engagements, afin de faciliter l'accès du pays à des prêts concessionnels qui seront essentiels à sa relance économique, à ce stade; **encourage** le Gouvernement du Soudan et les institutions

financières internationales à engager des discussions transparentes et constructives sur la manière de régler cette question, sans compromettre la situation économique fragile actuelle au Soudan;

9. **Exhorte** le Président de la Commission de l'UA à intensifier et à maintenir la participation de l'UA aux réunions des Amis du Soudan, afin de contribuer à la recherche d'une paix durable au Soudan; À cet égard, **se félicite** des progrès accomplis dans les pourparlers de paix au Darfour, au Kordofan méridional et dans le Nil bleu et **demande** au Président de la Commission de l'UA de s'assurer du soutien accru, aussi bien politique que matériel, de l'Afrique aux efforts de médiation, à travers la Commission de l'UA, afin d'assurer un parachèvement rapide et réussi du processus de négociation; **encourage, une fois encore**, les parties au conflit à parvenir à un accord de paix dans les délais prescrits;

10. **Réaffirme** la détermination de l'UA, en étroite coordination avec la communauté internationale, d'aider le Gouvernement du Soudan dans tous les efforts visant à mettre fin aux conflits au Soudan et à rétablir la paix, la sécurité, la stabilité et le développement; **attend avec intérêt** l'organisation de la Conférence des donateurs au Koweït, en avril 2020, et **appelle** les États membres de l'Union africaine à participer à cet événement important;

11. **Prend note** des défis persistants que pose la présence de personnes dont l'intention est de saper les efforts en cours pour parvenir à la paix, à la sécurité et à la stabilité au Soudan et **s'engage** à imposer des sanctions contre tout individu ayant de telles intentions et **appelle** la communauté internationale à faire de même;

12. **Réitère** la décision prise lors sa 884^{ème} réunion du CPS tenue le 10 octobre 2019, de se rendre en République du Soudan, en 2020, en vue d'exprimer la solidarité de l'UA au Gouvernement et au peuple du Soudan et de mieux comprendre les développements de la situation depuis la signature de la Déclaration constitutionnelle; à cet égard, **convient** d'effectuer cette visite au cours du mois de février 2020;

13. **Décide** de rester saisi de la question.